

Ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État

**Décret n° du ,
portant ouverture et annulation de crédits à titre d'avance
NOR :**

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances, notamment ses articles 13 et 56 ;

Vu la loi n° 2008-1425 du 27 décembre 2008 de finances pour 2009, ensemble les lois n° 2009-122 du 4 février 2009 et n° 2009-431 du 20 avril 2009 de finances rectificatives pour 2009 ;

Vu l'avis de la Commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire de l'Assemblée nationale, en date du ;

Vu l'avis de la Commission des finances du Sénat, en date du ;

Le Conseil d'État (section des finances) entendu,

Décète :

Art. 1^{er} – Sont ouverts à titre d'avance, pour 2009, des crédits d'un montant de 65 000 000 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement applicables au programme du compte de concours financiers mentionné dans le tableau 1 annexé au présent décret et inscrits sur des titres autres que celui des dépenses de personnel.

Art. 2 – Sont annulés à cette fin, pour 2009, des crédits d'un montant de 65 000 000 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement applicables aux programmes du budget général mentionnés dans le tableau 2 annexé au présent décret et inscrits sur des titres autres que celui des dépenses de personnel.

Art. 3. – Le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le

Par le Premier ministre :

Le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État

TABLEAU 1

Intitulés de la mission et du programme	N° du programme	Autorisation d'engagement ouverte (en euros)	Crédit de paiement ouvert (en euros)
Avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics		65 000 000	65 000 000
Avances à des services de l'État	824	65 000 000	65 000 000

TABLEAU 2

Intitulés de la mission et du programme	N° du programme	Autorisation d'engagement annulée (en euros)	Crédit de paiement annulé (en euros)
Écologie, développement et aménagement durables		19 457 146	19 457 146
Infrastructures et services de transports	203	19 457 146	19 457 146
Régimes sociaux et de retraite		45 542 854	45 542 854
Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres	198	45 542 854	45 542 854
Totaux		65 000 000	65 000 000